

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

(Ère vulgaire)

QUINTIDI 15 Nivôse.

Dimanche 4 Janvier 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.) On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas, chez le cit. HORENIES, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.*

## RUSSIE.

*De Pétersbourg, le 4 décembre.*

La nouvelle de la prise de Varsovie a répandu la joie dans cette ville. Cet événement y fera chanter un *Te Deum*, qui sera suivi de réjouissances publiques.

Les comtes français de Clermont-Tonnerre & de Broglie sont arrivés dans cette capitale de l'empire russe.

Le prince Replin a été nommé gouverneur général de Lithuanie & de Samogitie. Ces provinces ont juré fidélité à l'impératrice; on y établit un gouvernement provisoire; & le prince Replin fera sa résidence à Grodno.

Le prince de Nassau a quitté le service de Russie. Lukase par laquelle on a satisfait à sa demande de congé absolu dit en propres termes :

« Notre amiral, le prince de Nassau-Siegen, ayant demandé deux fois de suite à pouvoir se retirer de notre service, nous avons voulu lui accorder sa demande, & lui donner son congé par les présentes.

« En considération de la satisfaction particulière qu'il nous a donnée par son zèle à nous servir, par ses efforts & ses exploits contre nos ennemis, nous avons ordonné que tous les appointemens dont il a joui, lui soient payés à vie durant, comme s'il étoit encore en activité de service. »

Signé, CATHERINE.

## ALLEMAGNE.

*De Francfort, le 22 décembre.*

L'affaire sérieuse qui eut lieu sous Mayence le premier de ce mois, a déterminé la coalition à renforcer la garnison de cette place, qu'on dit être portée aujourd'hui à 20 mille hommes, qu'on a l'attention de bien approvisionner. Le feld-maréchal de Mollendorff s'est rendu lui-même à Mayence & a assisté à un conseil qui s'est tenu sur les moyens de défendre cette place contre les

attaques toujours menaçantes des Français. On croit qu'aussi long-temps que ces républicains ne parviendront pas à passer le Rhin & à cerner aussi cette ville du côté de Cassel; elle pourra être facilement ravitaillée & secourue par de nouvelles troupes d'Autriche, de Prusse & de l'Empire.

On écrit de Manheim que le bombardement dont cette ville est menacée, en a engagé les habitans à envoyer des députés à l'électeur palatin, pour lui demander: « s'il ne seroit pas à propos de céder de bon gré la redoute du Rhin aux Français, en stipulant à ce prix la cessation des hostilités, pour préserver d'une ruine totale une aussi belle ville que Manheim ». Cette députation, partie pour Munich le 19 novembre, en est déjà de retour avec la réponse, « que, pour la sûreté de l'Empire, il étoit absolument nécessaire de défendre Manheim jusqu'à la dernière extrémité ».

Une troisième place d'une force bien plus considérable encore, devant laquelle les Français se sont établis, est la forteresse de Luxembourg: ne pouvant point en former le siège en règle, ils la bloquent; mais on dit que le vieux feld-maréchal de Bender qui y commande, a, dans une sortie fort heureuse, repoussé les assiégeans jusqu'à Grevenmachern.

*Note du rédacteur.* Cet article, extrait des gazettes allemandes, justifie la capitulation acceptée par les Français pour le fort du Rhin devant Manheim.

On fait ici bien des conjectures sur le sort éventuel de la Pologne. Voici celle qui est la plus répandue: Un prince de Russie succédera à Stanislas; la Prusse sera augmentée de quelques districts, & la Courlande passera sous la suzeraineté de la Russie.

*Des frontières du Palatinat, le 23 décembre.*

Les glaces que le Rhin charrie depuis avant-hier, ont rompu le pont du fort qui est devant Manheim, & en ont emporté quelques bateaux jusques vis-à-vis du bois de Friesenheim. Les Français ont fait feu de leur artillerie

sur les travailleurs qui retiroient d'autres bateaux vers la Mulhau.

On a su que, hier après-midi, il arriva un trompette français au fort du Rhin, & le bruit couroit qu'il avoit apporté une sommation de se rendre au commandant de ce fort. Comme on n'entend plus le canon de ce côté, on a lieu de croire qu'il y a eu une capitulation.

Le général de Huff, ci-devant gouverneur de Mayence, est actuellement à Francfort, très-grièvement malade des suites d'un coup d'apoplexie dont il a été frappé. On croit qu'il sera remplacé dans le commandement de Mayence par le général Caraczay, officier hongrois très-sévère, & qui n'entend pas un mot de français. Cent artilleurs prussiens sont arrivés ces jours derniers à Mayence : on évalue à un million de florins l'artillerie, les magasins & les provisions prises dans la forteresse de Rhinfels, dont le commandant a été arrêté.

Il est fort question de mettre le Palatinat sous une protection plus immédiate de la maison d'Autriche. On sait que la branche des Deux-Ponts de la maison palatine a montré une affection toute particulière pour la Prusse : en conséquence l'électeur palatin, âgé de 71 ans, va épouser une princesse âgée de 21 ans, fille de l'archiduc-gouverneur de la Lombardie ; & la politique de Vienne ne doute pas que la lignée qui naîtra de ce mariage politique, n'écarte bientôt les prétentions de la branche des Deux-Ponts à l'héritage de la Bavière & du Palatinat.

On publie & on fait publier dans tous nos papiers, que les Autrichiens, qui étoient ci-devant très-embarassés pour leurs subsistances, sont actuellement fort bien pourvus, soit à cause de l'exactitude que l'Angleterre met à acquitter les riches subsides qui ont été convenus, soit à cause de la chaleur que le roi de Prusse & les cercles mettent à défendre la cause commune de l'Empire, par la fourniture de leurs contingens en hommes & en florins.

### S U I S S E.

*Extrait d'une lettre particulière de Zurich, du 20 décembre.*

Qui auroit pu croire qu'une singulière aristocratie se fût glissée dans notre canton ? c'est celle que les cités s'arrogent sur les campagnes. Rien n'est pourtant plus véritable, & l'événement qui vient de se passer le prouve irrévocablement.

Soixante-douze villages de ce canton ont souscrit paisiblement & sans bruit une pétition dans laquelle ils demandent :

1°. Qu'il leur soit libre d'ériger à la campagne telle manufacture que bon leur semblera, sans être obligés d'en porter le produit aux marchands des villes.

2°. Que l'instruction puisse les conduire, eux & leurs enfans, aux places réservées jusqu'ici aux citoyens des villes.

3°. L'abolition d'une sorte de droit féodal, en vertu duquel, à la mort d'un chef de famille, on va enlever chez lui le plus bel animal de sa maison, à moins que les héritiers ne le rachètent.

4°. L'abolition de la dime perçue par quelques Abbayes.

5°. L'abolition de certaines redevances territoriales, qui ne sont pas le prix d'une concession primitive de fonds.

6°. Enfin, ils demandent une représentation nationale en vertu de laquelle chaque commune puisse députer un membre au grand conseil, lorsqu'il s'agit des affaires générales de l'état.

Les sénateurs de notre ville n'ont rien su de ces demandes qu'au moment qu'elles leur ont été présentées ; & quoiqu'ils en aient appuyé plusieurs, ils ont fait arrêter deux des citoyens qui devoient présenter cette pétition ; ainsi qu'un chirurgien qui l'avoit répandue dans le canton.

Le conseil de la ville a décidé unanimement que celui qui avoit répandu cet écrit étoit un perturbateur de sa tranquillité, c'est-à-dire, de la tranquillité publique ; & pour adoucir l'âpreté de cette décision, il a ajouté que quiconque auroit des réclamations à faire, n'avoit qu'à se présenter librement devant lui.

Que de réflexions à faire sur ce fait cité dans un journal accrédité !

### ANGLETERRE.

*De Londres, le 10 décembre.*

Toutes les dispositions faites par le ministère indiquent le dessein de continuer la guerre avec la plus grande vivacité ; & cependant le besoin, ainsi que le vœu général de la nation, est pour une pacification. On parle beaucoup, dans ce moment, de la prochaine rentrée du marquis de Lansdowne au ministère ; ce qui est d'un bon augure pour le retour à la paix.

On attribue au ministre Windham la ressurection du projet de tenter une descente sur les côtes françaises ; & cependant le peuple ne croit plus à cette expédition, dont on le berce depuis si long-temps.

Il vient d'être envoyé à Chatam l'ordre d'armer en toute diligence sept nouveaux vaisseaux de ligne, & dix autres doivent mettre à la voile incessamment sous le commandement de l'amiral Macbride ; enfin, les vingt-un vaisseaux rentrés à Spithead le 29 & le 30 novembre avec l'amiral Howe, doivent se tenir prêts à mettre en mer au premier signal. On assure que les mouvemens des Français dans le port de Brest exigent la réunion de forces considérables pour s'opposer aux entreprises que les républicains pourroient former.

La feuille intitulée *Loyds-Evening-Post* vient de donner l'article suivant :

« C'est avec peine que nous annonçons au public la fâcheuse nouvelle de la reddition de la Guadeloupe aux troupes françaises. Cette nouvelle vient d'être apportée par le vaisseau *Maria*, commandé par le capitaine Nuble, arrivé de Sainte-Lucie à Newcastle. Le camp anglais, composé d'environ 1100 hommes, dont on dit que 500 étoient malades, s'est rendu le mardi 7 octobre (16 vendémiaire) ; tous doivent être envoyés à Halifax aux frais de la république. Les Français sont actuellement en possession de toute l'Isle. »

Thelwall, le troisième des accusés de haute-trahison, a été acquitté comme Hardy & Horn-Tooke ; & comme les démonstrations de la joie publique à cette occasion alloient toujours en croissant, le ministère s'est empressé de relâcher les autres détenus, sans aucune formalité, aussi-tôt ceux-ci ont intenté contre le gouvernement une action criminelle pour leur incarcération injuste & illégale. Ils demandent des dommages & intérêts énormes, le peuple, par ses clameurs, appuie ces prétentions, & l'on croit que toutes ces disputes seroient remonter en

l'esprit public à la hauteur d'où les manœuvres ministérielles l'avoient fait descendre.

### B E L G I Q U E.

*De Bruxelles, le 9 nivôse, (29 décembre, v. st.)*

Les démonstrations faites par l'armée du Nord, & qui sembloient annoncer qu'elle vouloit prendre des quartiers d'hiver, n'étoient autre chose qu'une ruse, pour endormir l'ennemi sur ses véritables projets : pendant ce tems, les préparatifs se continuoient à Nimegue pour l'attaque de l'isle de Bommel, & l'on n'attendoit pour cela que l'époque de la gelée, comme nous l'avions annoncé & prévu. Enfin, c'est avant-hier que l'armée du Nord s'est signalée de nouveau par une victoire éclatante sur les troupes coalisées, & qui fera époque dans les annales de cette sanglante guerre. Les fruits de cette brillante journée ont été la prise du Bommel-Waart, le passage du Waal, la défaite totale des troupes ennemies dans leurs retranchemens, leur fuite & la prise d'une énorme quantité d'artillerie, de munitions de guerre de toutes especes, de beaucoup de prisonniers, de chevaux & d'une infinité d'équipages militaires : voilà les triomphes du centre de l'armée.

L'aile gauche, d'une autre part, emportoit les lignes de Breda, & poursuivoit la garnison de cette place qui les défendoit, jusqu'aux portes de la forteresse la bayonnette dans les reins. Le résultat de ces succès inouis, au milieu de la saison la plus rigoureuse de l'année, est, que déjà les phalanges républicaines se préparent à marcher à de nouveaux triomphes, en pénétrant d'abord dans l'intérieur des Provinces-Unies, dont les malheureux habitans sont pillés & dévastés par les hordes étrangères arrivées sous le prétexte de les défendre, mais en effet pour les opprimer.

Le commandant de Grave a fait proposer aux généraux républicains, des articles de capitulation, par lesquels l'on accorderoit à la garnison de cette place, les honneurs de la guerre & la liberté de se retirer en Hollande. Le brave Pichegru a refusé nettement d'y consentir ; ce refus a forcé les assiégés à se rendre aux conditions qu'on leur a prescrites, & nous venons d'apprendre que Grave ainsi que le fort S. André sont soumis.

Toutes les cloches de Bruxelles annoncent à ses habitans, les victoires remportées par les défenseurs de la liberté. Demain, décadi, une fête sera célébrée au temple de la raison, où tous les bons citoyens sont invités de se trouver, pour rendre grâce à l'Eternel du triomphe de la liberté, contre tous les efforts du despotisme pour l'opprimer.

Il passe journellement par cette ville, une grande quantité de jeunes gens de la première réquisition venant de l'intérieur de la république française, pour se rendre à l'armée du Nord, qu'ils vont grossir.

### F R A N C E.

*De Paris, le 15 nivôse.*

On écrit de Brest, en date du 6 nivôse, les détails suivans :

« Depuis trois semaines, l'escadre avoit ordre de mettre en mer; huit vaisseaux, dont un de 80 canons & sept de 74, avoient pour six mois de vivres; le reste de l'escadre étoit approvisionné pour deux mois, & cette armée navale étoit composée de 65 bâtimens de guerre, dont

36 vaisseaux de ligne, 15 frégates & 14 corvettes ou cutters, aux ordres des généraux Villaret, vice-amiral commandant en chef; Bouvet, contre-amiral de la 2<sup>e</sup> escadre; Nielly, de la 3<sup>e</sup>; Renaudin, commandant de la division qui a pour six mois de vivres; Trenqueleon, commandant l'escadre légère; & Vautier, contre-amiral commandant l'arrière-garde. Personne ne descendoit plus à terre, & les deux représentans Faure & Tréhouard étoient à bord du vaisseau amiral.

» Deux jours de suite les vents étant favorables, l'armée navale appareilla; mais à peine une partie fut dehors du port, que les vents étant devenus contraires, il fallut rentrer. Quelques jours après on éprouva la même contrariété: enfin avant-hier au soir, il y eut un coup de vent de nord-est si subit & si violent, que plusieurs vaisseaux qui étoient en rade brisèrent leurs cables, d'autres chasserent sur leurs ancres & même s'aborderent sans dommages considérables; mais le vaisseau *le Republicain* de 110 canons, ayant perdu à-la-fois ses ancres & brisé ses cables, s'accula sa poupe la première vers les rochers du Goulet à la sortie de la rade: dans cette situation dangereuse, il essaya d'appareiller, mais il ne put virer de bord, & la violence du vent le jeta sur le rocher du Mingant, au milieu du Goulet. Tout son avant fut percé & s'enfonça aussitôt. Dans cette cruelle situation, il jeta ses canons à la mer; & depuis onze heures du soir jusqu'à quatre heures du matin que des secours & des chaloupes arriverent à son aide, l'équipage qui étoit de 1200 hommes fut entassé sur l'arrière dans les hunes, sur les vergues & sur les mâts. On parvint à sauver tout l'équipage, à l'exception de 80 hommes qui ont péri; mais on regarde ce beau vaisseau comme absolument perdu: le capitaine & les officiers auxquels on croit pouvoir attribuer quelques torts dans la manœuvre si difficile par un tems affreux, ont été conduits au Château, & ils subiront, conformément à la loi, le jugement d'un conseil martial de marine.

Cet événement malheureux a retardé seulement de quelques jours le départ de l'armée navale, qui va s'effectuer au premier moment favorable.

(A demain d'autres détails sur nos forces maritimes qui seront bien plus considérables au commencement du printemps).

Lanjuinais, Isnard & plusieurs autres députés dévoués à la proscription & victimes de la tyrannie, sont en ce moment à Paris.

*Les membres de la société populaire de Paimbœuf, au rédacteur des Nouvelles Politiques.*

### C I T O Y E N,

Carrier, aussi foube que sanguinaire, a avancé dans les séances des 18 & 21 courant, ainsi que nous l'avons remarqué dans ton journal à l'article *Tribunal Révolutionnaire*: « Qu'il étoit de fait que les noyades avoient commencé à Angers, Saumur, Château-Gontier, Paimbœuf, &c. avant d'avoir lieu à Nantes. » Cette assertion est de toute fausseté, il n'y a jamais eu de noyades à Paimbœuf. Les prisonniers que nous avons faits sur les rebelles ont été en partie traduits au tribunal révolutionnaire de Nantes, & quelques-uns seulement pris les armes à la main ont été fusillés ici, d'après des jugemens rendus par un conseil de guerre, & par une commission militaire qui passa à Paimbœuf en germinal dernier.

Telle est l'exacte vérité des faits qui se sont passés sous nos yeux.

Nous t'invitons, au nom de la justice, de vouloir bien insérer la présente dans ton journal, pour que la France entière sache que nous n'avons participé en rien dans les noyades autorisées trop long-temps par le barbare Carrier.

( Suivent trente-trois signatures, parmi lesquelles s'en trouvent plusieurs d'officiers municipaux de la commune de Paimbœuf. )

### CONVENTION NATIONALE.

*Séance du 14 nivose.*

Nous avons omis de dire, dans la séance d'hier, que Courtois a demandé à la convention que la parole lui soit accordée septidi prochain pour faire le rapport sur la conspiration de Robespierre. Comme ce rapport sera long, Courtois demande en outre de le commencer à midi. — Ces deux propositions sont décrétées.

Aujourd'hui, après la lecture de la correspondance, un membre du comité militaire propose d'accorder aux gardes nationales des frontières, mises en réquisition pour un service extraordinaire, 3 liv. au lieu de 50 sols, à compter du premier nivose.

Après une légère discussion, l'assemblée décrète que les gardes nationales recevront cette paie pour les jours de service seulement, à compter du premier frimaire.

Goujeon demande à dénoncer un journal.

On se rappelle que Legendre, il y a quelques jours, dit à la convention que le cousin d'un des quatre représentans à l'égard desquels il y a lieu à examen, s'étoit rendu dans une prison pour y fabriquer, de concert avec quatre détenus, des pièces fausses contre Tallien. — Une voix cria que c'étoit le cousin de Barrère, & Legendre en convint.

Le journal que Goujeon veut dénoncer, l'a nommé comme étant ce cousin. On demande l'ordre du jour qui est adopté.

Goujeon court à la tribune, & plusieurs membres insistent pour qu'il ait la parole.

Un grand nombre d'autres membres ne voient là qu'un moyen de troubler encore la convention par des discussions particulières. — C'est une tactique, crie une voix; toujours la même tactique: l'ordre du jour! l'ordre du jour!

L'assemblée maintient son premier décret, & Goujeon n'est pas entendu.

Il n'est rien qu'on n'essaye pour exciter des mécontentemens contre la convention: mais ces perfides tentatives échouent toutes l'une après l'autre, grace au sage esprit du peuple & à l'activité du comité de sûreté générale, qui égale par-tout celle des amateurs & des artisans de trouble & de désordre.

A peine l'assemblée eut-elle ordonné à ses comités de lui faire un rapport sur la question de savoir, s'il ne seroit pas utile de supprimer la commission de l'envoi des loix, que des gens dont les intentions ne peuvent pas être douteuses, se glissent dans les ateliers de cette commission pour tâcher d'aigrir & de soulever les ouvriers contre ce projet de suppression: ils firent valoir sur-tout, les rigueurs de la saison.

S'il en doit résulter une grande économie pour le trésor public, répondirent ces ouvriers, nous ferons ce sacrifice sans autre regret que celui de n'en pouvoir pas faire de plus grands au bien de la patrie. Ces honnêtes agitateurs furent aussi-tôt chassés, & la police est sur leur trace.

Un membre du comité de sûreté générale read compte de ces faits à la convention.

L'assemblée applaudit vivement au civisme généreux de ces braves ouvriers, & ordonne l'insertion du rapport au bulletin.

L'assemblée a renvoyé, ces jours derniers, à un nouvel examen de ses comités l'article relatif à la suspension provisoire de l'acte de navigation proposée par Johannot; il a néanmoins été inséré au feuilleton comme décrété.

Un membre demande que cette erreur, qui peut avoir des effets dangereux, soit sur-le-champ rectifiée par décret. — Adopté.

Cambon, au nom du comité des finances, fait décréter que les créances des citoyens de Berne sur la commune de Lyon qui ont été liquidées par la trésorerie nationale en conséquence du décret du 24 germinal, an 2<sup>e</sup>, sont définitivement fixées à 3 millions 588083 livres, y compris les intérêts liquidés jusqu'au 1<sup>er</sup> frimaire, an 3<sup>e</sup>, suivant l'état arrêté au comité des finances & annexé au décret.

Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, d'agriculture & des arts, expose que le vénérable Daubenton, ce patriarche des sciences, après avoir formé l'immense collection du Muséum d'Histoire Naturelle, & consommé de nombreuses années & une partie de sa fortune pour élever en France des bêtes à laine dont la laine étoit aussi fine que celle d'Espagne, se trouve par suite des sacrifices faits aux sciences & de la révolution dans l'impossibilité d'imprimer l'important ouvrage qu'il a composé sur ce sujet.

Cependant, dit le rapporteur, l'intérêt de l'agriculture réclame cette impression, & la justice demande de la faire tourner au bénéfice de l'auteur. Il est digne en effet d'une nation qui couvre d'une protection éclairée les savans utiles à leur pays, de leur faire trouver le prix de leurs travaux dans leurs travaux mêmes.

Il propose en conséquences que le traité sur les moutons, composé par le citoyen Daubenton, soit, au nombre de 2000 exemplaires, imprimé aux frais de la nation & au bénéfice de l'auteur. — Adopté au milieu des applaudissemens.

Ce rapport n'est pas le seul sur les artistes, les savans & les gens de lettres, que l'assemblée ait entendu aujourd'hui. Chénier, au nom du comité d'instruction publique, est venu venger les arts & les lettres de l'odieuse persécution qu'ils ont essayée sous la tyrannie de Robespierre. Il a proposé à l'assemblée d'accorder des encouragemens à un nombre de citoyens distingués par leurs lumières & leurs talens, & sur-tout de les environner de cette considération qui est pour eux le premier de tous les encouragemens.

Nous ferons connoître demain cet ouvrage plus en détail, ainsi que la liste proposée par Chénier & adoptée par la convention, & la suite de la séance.